



# L'offre d'insertion départementale

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
ACCOMPAGNEMENT A LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE .....	2
ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ALLOCATAIRES DU RSA (SUIVI POST-CRÉATION) ...	7
ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA PORTEURS D'UN PROJET ARTISTIQUE .....	9
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES DIPLOMES DU SUPERIEUR ALLOCATAIRES DU RSA.....	12
CAP CONFIANCE – lot 1 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
CAP CONFIANCE – lot 2 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
CHANTIERS D'INSERTION.....	14
CHANTIER D'INSERTION DEPARTEMENTAL ENS35.....	17
ID'ÉES POUR L'EMPLOI DURABLE .....	19
INSERTION DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS DEPARTEMENTAUX .....	22
OPERATION D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE D'UN LOGEMENT.....	24
CONTRATS AIDÉS .....	26
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT .....	28
PERMIS PLUS.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
FAJ ACTIONS INNOVANTES MOBILITE .....	30
PARTENARIAT AVEC EVASION NATURE 35 - BASE DE PLEIN AIR DE MEZIERES SUR COUESNON .....	31
DISPOSITIF « MON TOIT POUR L'EMPLOI » .....	33
DISPOSITIF « ÉQUILIBRE EMPLOI ».....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## ACCOMPAGNEMENT A LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Grégory MALECKI, chargé de mission insertion professionnelle</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)</li> <li>- AGV35</li> <li>- ÉGÉE (Association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)</li> <li>- Entreprendre Au Féminin Bretagne (EAFB)</li> <li>- Exploratoire-We Ker</li> <li>- PRESOL (Prêt Solidaire en Ille-et-Vilaine)</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grégory MALECKI, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr">gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen LE TALLEC, Chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-talleg@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-talleg@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Allocataires du RSA porteurs d'un projet de création-reprise d'entreprise</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référent.e.s RSA</li> <li>- Conseiller.ères des Missions locales</li> <li>- Conseiller.ère.s des PAE</li> </ul>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de places n'est pas limité (à l'exception de la prime départementale d'activité).</li> </ul>	
<p><b>Pré requis :</b></p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation au regard de l'état d'avancée du projet et du besoin identifié : accueil, information, accompagnement et financement</li> </ul>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Les moyens de communication sont mis en œuvre par chacune des structures (site internet...)</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de fiche de prescription mais orientation vers la structure</li> </ul>

**Objectifs :**

- Informer, orienter, accompagner les porteurs de projets
- Soutenir le financement d'activité
- Aider les entreprises en difficulté

## Descriptif :

**1. S'INFORMER SUR LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE****L'Exploratoire - We Ker**

L'Exploratoire (We Ker) propose plusieurs actions de sensibilisation à la création-reprise d'entreprise :

- **Les Mardis de la CRÉA** : Chaque mois, un mardi après-midi est réservé à la création d'entreprise. L'objectif est d'offrir aux porteurs de projets un temps de rencontre, de partage d'expérience via des témoignages, du réseautage et de l'information autour de la création d'entreprise.
- **Les autres rdv de l'Exploratoire** : L'Exploratoire propose de nombreux rendez-vous de sensibilisation et d'information consacrés à la création/reprise d'entreprise toute l'année : créer de quoi parle-t-on ?, Permanences « créer son activité », « avoir confiance en soi et en son projet d'entrepreneuriat », « comment valoriser son image quand on est entrepreneur.euse ? », « Comment utiliser les réseaux sociaux pour développer son activité ? »...

**2. PRÉCISER LES CONTOURS DE SON PROJET****ÉGÉE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) :**

L'association ÉGÉE intervient dans les domaines de l'emploi et de l'entreprise en exerçant les missions suivantes :

- **Accompagner les créateurs-repreneurs d'entreprise à formaliser leur projet** : L'association ÉGÉE aide les créateurs-repreneurs d'entreprise à définir leur projet, à évaluer sa viabilité et à formaliser le montage de leur projet de création. L'association ÉGÉE peut ensuite orienter les porteurs de projet vers le bon opérateur susceptible de les accompagner dans la réalisation du projet (besoin de financement...).
- **Faciliter l'accès et le retour vers l'emploi des demandeurs d'emploi** : Dans l'hypothèse où le porteur de projet renonce à son projet de création d'entreprise, l'association ÉGÉE accompagne les personnes en recherche d'emploi afin de les préparer et de les aider dans leurs démarches en vue de faciliter leur accès et leur retour vers l'emploi.

**Entreprendre Au Féminin Bretagne :**

L'association Entreprendre Au Féminin Bretagne accompagne les parcours professionnels des femmes en développant leurs compétences entrepreneuriales.

- **L'aide à l'émergence de projet à travers des entretiens de positionnement et des actions de formation**

L'entretien de positionnement réalisé avec une chargée de mission de l'association EAFB permet aux créatrices de dresser un état des lieux de la maturité de leur projet afin de définir un plan d'actions.

**La formation « Emergence de projet »** a pour objectif d'aider les créatrices à lever les « freins » et obstacles au lancement de l'entreprise et de s'approprier des outils et une méthodologie pour se lancer dans les meilleures conditions. L'approche psycho-sociale de la formation donne une place centrale aux problématiques du rapport à l'argent, de la confiance en soi et de la valeur du projet. Cette formation organisée chaque semestre dure 12 journées à raison d'une journée par semaine. Une prise en charge du coût de la formation par la Région est possible.

- **La mise en réseau** entre futures entrepreneures et cheffes d'entreprises en exercice est encouragée par EAFB qui propose des P'tit Déj Réseau, des afterworks et des ateliers thématiques.
- **La sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes** : Des actions de sensibilisation à la culture entrepreneuriale et à la culture de l'égalité femmes-hommes sont régulièrement organisées par EAFB. EAFB met en avant des exemples de femmes entrepreneures, participe à des salons, forums, conférences sur l'entrepreneuriat ou sur l'égalité Femmes-Hommes.

### **AGV35**

Le GIP AGV35 accompagne les Voyageurs travailleurs indépendants localisés en Ile-et-Vilaine en lien avec différents partenaires (CCAS, CDAS, Missions locales, et Groupes Solidarité Emploi (GSE)).

- **L'accompagnement à l'autonomie** : AGV35 accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprise dans l'exécution de leurs démarches administratives ainsi que dans la constitution de leur dossier de demande de l'Acre (Aide à la Création ou Reprise d'une Entreprise). AGV35 aide également les Voyageurs Indépendants dans leur gestion et les accompagne à l'autonomie. Cet accompagnement concerne plusieurs tâches administratives et comptables : information de la CAF de la création d'activité, création du compte de micro-entrepreneur, déclaration trimestrielle du chiffre d'affaire, calcul des cotisations, déclaration de revenus (impôts) annuelle, déclarations CAF, gestion des chiffres d'affaires et bénéfices... AGV35 conseille et oriente également vers des formations ou des ateliers de remise à niveau des savoirs de base.

### **3. STRUCTURER SA RECHERCHE DE FINANCEMENT**

#### **ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) :**

L'association ADIE finance les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire. L'ADIE les accompagne durant la phase de création, soutient le développement de leur entreprise et contribue à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

- **Le micro-crédit de L'ADIE** : L'ADIE propose un financement sous la forme d'un micro-crédit assorti de prêts d'honneur, primes ou avances remboursables de l'État ou des collectivités territoriales. Le micro-crédit peut s'avérer nécessaire notamment pour financer un véhicule, du matériel, de la trésorerie, du stock, la prise d'un local... Le micro-crédit est destiné aux porteurs de projet qui n'ont pas accès au crédit bancaire et qui souhaitent créer leur entreprise. L'attribution d'un micro-crédit ne nécessite pas d'apport personnel et il n'entraîne pas de garantie sur le matériel financé. Le micro-crédit est réservé aux projets dont le plan de financement global est inférieur à 20 000 €, quel que soit le statut juridique de l'entreprise ou le secteur d'activité.
- **La formation « Je Deviens Entrepreneurs » de l'ADIE** : L'ADIE propose une formation gratuite et certifiante, « *Je Deviens Entrepreneur* » (2 semaines) intégrant des modules de formation très pratiques et opérationnels couplés avec du tutorat individuel. Cette formation permet à chaque participant.e d'acquérir les compétences nécessaires pour concrétiser son projet et sécuriser son lancement. A l'issue de la formation, les porteurs de projet auront acquis la méthodologie nécessaire pour créer, piloter et développer leur entreprise.

### **PRESOL (Prêts Solidaires en Ille-et-Vilaine) :**

L'association PRESOL finance les créateurs ou repreneurs d'entreprise éloignés de l'emploi et du crédit bancaire, accompagne les porteurs de projets et favorise les synergies entre les créateurs et les partenaires de l'accompagnement et du financement solidaire.

- **Les avances remboursables de PRESOL :** PRESOL propose des avances remboursables sans intérêt et sans garantie sur fonds propres qui renforcent les apports des créateurs et viennent compléter d'autres financements. Les montants des avances remboursables sont compris entre 1 500 et 6 000 euros (moyenne de 3 000 euros) selon la nature du projet. Pour être éligible, les créateurs doivent réunir plusieurs critères : être recensé parmi les publics prioritaire (RSA, ASS), être en mesure d'obtenir ou avoir obtenu un prêt bancaire et enfin exercer son activité en Ille-et-Vilaine. Tous les types d'activité ainsi que tous les statuts d'entreprise sont éligibles. Les créateurs intéressés peuvent contacter ou consulter le site de l'association PRESOL afin d'obtenir la liste des documents nécessaires à l'examen d'une demande d'avance remboursable (présentation du projet, du porteur de projet, des partenaires, des éléments financiers...).
- **L'accompagnement individuel et collectif :** Chaque créateur d'entreprise financée par PRESOL bénéficie d'un accompagnement individuel réalisé par une personne bénévole membre de l'association. L'association PRESOL organise régulièrement des temps d'échange collectifs qui permettent de réunir les créateurs accompagnés.

### **LA PRIME DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'AIDE A LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE**

- **La prime du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'un montant de 2 000 €** a pour objectif d'aider les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) créateurs ou repreneurs d'entreprise, domiciliés en Ille-et-Vilaine, à constituer les fonds propres nécessaires au démarrage ou au développement de l'entreprise par l'octroi d'une aide financière permettant de réduire leur endettement initial ou de consolider leurs fonds propres. Elle doit également inciter les créateurs bénéficiaires de cette aide, à s'impliquer dans le dispositif d'accompagnement mis en place par les associations ADIE ou PRESOL en vue de maximiser les chances de réussite du projet. L'attribution de la prime départementale est soumise à l'avis d'un comité d'engagement mis en place par chacune des associations en charge du dispositif. Ce comité d'engagement décide de l'attribution d'un prêt à taux zéro (Presol) ou d'un micro-crédit (ADIE) au regard de la viabilité du projet. L'attribution de la prime départementale est soumise à l'acceptation de ce financement. Les associations ADIE et PRESOL accordent respectivement 52 primes et 23 primes départementales par an.

### **4. SE FAIRE AIDER QUAND L'ENTREPRISE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS**

#### **ÉGÉE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) :**

- **L'association ÉGÉE assure des missions de conseil et d'accompagnement auprès des entreprises en difficulté.** ÉGÉE accompagne les créateurs lors des procédures d'apurement collectif du passif (procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou encore liquidation judiciaire).

#### **Modalités de suivi et retours aux référents :**

Chaque structure réalise un bilan annuel de l'action adressé au Service Offre d'Insertion.

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Les porteurs de projet accompagnés par l'une des structures peuvent être orientés vers un autre opérateur à la création d'entreprise susceptible de les aider pour la création de leur projet d'activité.

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

**ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) :** Agence ADIE Rennes, 105 A, avenue Henri Fréville 35000 Rennes et agence de Saint-Malo 10 bis, Place du Manoir 35400 Saint-Malo. ☎ 06 29 93 28 55 – Contacts : [cbrouazin@ADIE.org](mailto:cbrouazin@ADIE.org) - <https://www.adie.org> L'ADIE assure également 3 permanences à Combourg, Fougères et Redon.

**AGV35 :** 9 rue François Tanguy-Prigent, 35 000 Rennes, ☎ 02 23 27 04 35 - Contact : [contact@agv35.fr](mailto:contact@agv35.fr) [c.poisson@agv35.fr](mailto:c.poisson@agv35.fr) - <https://www.agv35.fr>

**EGEE :** 2 avenue de la préfecture, CCI 35042 Rennes Cedex, ☎ 02 99 33 63 45 – Contact : [bret35@egee.asso.fr](mailto:bret35@egee.asso.fr) - <https://egee.asso.fr> Les conseillers EGEE sont présents sur le territoire du département.

**Entreprendre au Féminin Bretagne :** antenne Ille-et-Vilaine, Espace Anne de Bretagne, 15 rue Martenot 35 000 Rennes, ☎ 07 85 17 57 93 - Contacts : [smorin@eafb.fr](mailto:smorin@eafb.fr) - [sartero@eafb.fr](mailto:sartero@eafb.fr) - <https://eafb.fr> Entreprendre Au Féminin Bretagne assure des permanences à Saint-Malo et Redon.

**Exploratoire (We Ker) :** 2 cours des Alliés 35 000 Rennes, ☎ 09 51 31 40 80 – Contact : [exploratoire@we-ker.org](mailto:exploratoire@we-ker.org) - [www.exploratoire.com](http://www.exploratoire.com)

**PRESOL :** 15 rue Martenot 35 000 Rennes, ☎ 02 99 31 75 05 - Contact : [renneses@aol.com](mailto:renneses@aol.com) - <https://presol.org> PRESOL assure des permanences sur le territoire pilote des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine.

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** Aucun

**Dispositifs financiers du Département mobilisables :** Crédits d'insertion mobilisables dans le cadre du règlement des aides financières du Département.

## ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ALLOCATAIRES DU RSA (SUIVI POST-CRÉATION)

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>	
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>	
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Grégory MALECKI, chargé de mission insertion professionnelle</i>	
<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BGE Bretagne</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grégory MALECKI, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr">gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen LE TALLEC, chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-talleg@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-talleg@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Les allocataires du RSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exerçant une activité indépendante</li> <li>- Dont les revenus dégagés peu élevés ne permettent pas de se passer du RSA et sont soumis aux droits et devoirs</li> <li>- Quelle que soit la nature de leur activité (hors artiste et non-salariés agricoles pour lesquels des accompagnements spécifiques existent)</li> <li>- Quel que soit leur statut</li> </ul>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents RSA</li> </ul>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 à 150 allocataires</li> </ul>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Avoir une activité indépendante et percevoir l'allocation RSA.</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents RSA du Département et des villes et communautés délégataires et protocolaires (Saint-Malo, Fougères, Redon et Communauté d'agglomération de Vitré)</li> </ul>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Oui</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui</p>

<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux allocataires du RSA ayant créé ou repris une activité indépendante qui ne génère pas suffisamment de revenus de retrouver une autonomie financière : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit en les confortant dans leur activité indépendante en les aidant à la développer et à assurer sa viabilité économique ;</li> <li>• Soit en les aidant à engager les démarches nécessaires pour mettre fin à l'activité en cas de non-viabilité avérée, en évitant autant que possible la dégradation des situations personnelles, et à mettre en place un autre projet professionnel ou projet de vie et susciter une nouvelle dynamique source de revenu.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Cette action se compose de deux volets complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un diagnostic de l'activité et des aptitudes entrepreneuriales du travailleur indépendant pour mener à bien son projet</li> <li>- Mise en œuvre d'un accompagnement le cas échéant pour permettre la sortie positive du dispositif RSA (soit par le développement de l'activité ou en y mettant fin et en trouvant d'autres solutions professionnelles)</li> </ul>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Un comité de suivi composé de représentants du Département et de l'opérateur est en charge de l'évaluation et du suivi des prestations.</p> <p>Par ailleurs, l'opérateur transmet la fiche de prescription du référent RSA ainsi que la fiche de bilan individuel de parcours indiquant ses préconisations sur les suites du parcours du bénéficiaire de l'action au référent et au Service Offre d'Insertion</p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p>Dispositifs mobilisables : financier notamment avec les structures de financement des activités indépendantes (voir fiche action p.4)</p>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>L'accompagnement des travailleurs indépendants a lieu sur l'ensemble du territoire d'Ille-et-Vilaine</p>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b> Aucun</p>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b></p> <p>Crédit d'insertion mobilisable pour des aides financières dans le cadre du règlement intérieur en vigueur.</p>

*Les fiches de prescription concernant les marchés publics sont à envoyer à l'adresse du service offre d'insertion : [soi.marchesbdc@ille-et-vilaine.fr](mailto:soi.marchesbdc@ille-et-vilaine.fr)*

## ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA PORTEURS D'UN PROJET ARTISTIQUE

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>	
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>	
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Marie BOUDEAUX, chargée de mission insertion professionnelle - jeunes</i>	
<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Armada Production</li> <li>- Elan Créateur</li> <li>- Jardin Moderne</li> <li>- Tout Atout</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie BOUDEAUX, chargée de mission jeunes - insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:marie.boudeaux@ille-et-vilaine.fr">marie.boudeaux@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen LE TALLEC, Chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-talleg@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-talleg@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Allocataires du RSA porteurs d'un projet artistique</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Référents RSA, conseillers Mission locale accompagnant les jeunes BRSA de moins de 26 ans</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elan créateur : 18 places</li> <li>- Jardin moderne : 7 places</li> <li>- Armada production : 7 places</li> <li>- Tout Atout : 7 places</li> </ul>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Allocataire du RSA porteurs d'un projet artistique</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Accompagnement par un référent RSA ou un conseiller Mission locale</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Fiche de présentation des accompagnements par structures</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui</p> <p>La fiche de prescription est accompagnée d'un document comportant cinq questions que le porteur de projet doit renseigner pour le premier entretien.</p>

**Objectifs :**

- Valider ou non le projet de l'allocataire
- Conforter le projet par la professionnalisation (réseau, formation, statut...)
- Sécuriser le projet par la diversification de l'activité (enseignement, animation...)

**Descriptif :**

Le processus d'accompagnement est formalisé de la façon suivante :

- Prescription par les référents RSA du Département, Villes délégataires et protocolaires ou les conseillers des Missions locales dans le cadre de la délégation de l'accompagnement des BRSA de moins de 26 ans.
- Réalisation d'un diagnostic sur la base d'un entretien pour évaluer les besoins de l'allocataire et engager ou non le processus d'accompagnement
- Engagement d'un accompagnement renforcé sur une période maximale de 12 mois avec cinq entretiens minimum
- Réalisation d'un bilan tripartite (structure chargée de l'accompagnement, bénéficiaire de l'action, référent RSA/conseiller Mission locale)

Chaque année, une cinquantaine d'allocataires du RSA sont accompagnés individuellement par les structures missionnées (Elan Créateur, Armada Productions, Jardin moderne). Les entrées dans le dispositif se font « au fil de l'eau » en fonction des prescriptions des référents RSA. L'Armada Productions propose deux ateliers collectifs : « Savoir présenter son projet » et « Diffuser son projet ». Depuis 2023, Tout Atout vient compléter l'offre d'insertion en proposant un accompagnement en direction du public jeune ( - de 30 ans sur les actions collectives, - de 35 ans pour l'accompagnement individuel).

- Jardin Moderne, Joakim CHOUFANI : musiques actuelles  
[ressource@jardinmoderne.org](mailto:ressource@jardinmoderne.org) / 02 99 14 37 38
- Elan Créateur, Céline PERON : arts graphiques, arts appliqués (design, artisanat d'art ...), écriture, édition,  
[brsaartistes@elancreateur.coop](mailto:brsaartistes@elancreateur.coop) / 02 99 35 21 59
- Tout Atout, Chloé OLLIVO : arts graphiques, arts appliqués (design, artisanat d'art ...), écriture, édition, transmission artistique \***public jeunes – de 30 ans (35 ans pour l'accompagnement individuel)**  
[insertion@toutatout.org](mailto:insertion@toutatout.org) / 09 54 73 77 50
- L'Armada Productions, Chloé PAILLOTIN : spectacle vivant (hors musique)  
[chloe.paillotin@armada-productions.com](mailto:chloe.paillotin@armada-productions.com) / 02 99 54 32 02

**Modalités de suivi et retours aux référents :**

Chaque structure réalise un bilan annuel de l'action. Il est proposé par les structures un bilan systématique au bout de six mois avec le bénéficiaire de l'action et le prescripteur.

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Orientation vers un accompagnement complémentaire pour la création de son activité ou améliorer la communication sur son projet (voir fiche action création d'entreprise).

En suite de parcours, et soumis à évaluation : Action d'accompagnement des travailleurs indépendants dispensée par la BGE Bretagne (voir fiche action).

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Les quatre structures accompagnent des allocataires du RSA sur l'ensemble du territoire d'Ille-et-Vilaine.

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** aucun

**Dispositifs financiers du Département mobilisables :** Crédits d'insertion dans le cadre du règlement des aides financières du Département.

## ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES DIPLOMES DU SUPERIEUR ALLOCATAIRES DU RSA

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>	
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>	
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Grégory MALECKI, chargé de mission insertion professionnelle</i>	
<b>Porteur / Prestataire (structure) :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association des cadres et des jeunes diplômés pour l'emploi (ASCAPE 35)</li> </ul>	<b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grégory MALECKI, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr">gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen LE TALLEC, Chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<b>Public cible :</b>  Allocataires du RSA socle ou jeunes suivis par la Mission locale, diplômés du supérieur, Bac+2 (obtenu) et plus, pas ou peu d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme, sans réseau professionnel	<b>Prescripteurs :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référent RSA</li> <li>- Conseiller.ère.s Pôle emploi</li> <li>- Conseiller.ère.s Mission Locale</li> <li>- Conseiller.ère.s PAE</li> </ul>
<b>Nombre de places disponibles :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 places disponibles</li> </ul>	
<b>Pré requis :</b>  Souhait de trouver un emploi immédiatement.	<b>Modalités de prescription :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le candidat est intéressé et que la candidature est proposée par le prescripteur, un entretien préalable à l'intégration est organisé entre le candidat et le référent de l'Ascape 35.</li> </ul>
<b>Existence de moyens de communication et nature :</b>  Fiche action	<b>Fiche de prescription :</b>  Oui (joindre le CV)

<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le retour à l'emploi des diplômés du supérieur, en premier lieu les allocataires du RSA financés par le Département</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le contenu de l'accompagnement comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'un bilan personnel professionnel</li> <li>- L'actualisation des outils de communication (CV, lettre de motivation)</li> <li>- La préparation des entretiens de recrutement</li> <li>- Le coaching et parrainage</li> <li>- L'accompagnement individualisé renforcé</li> <li>- La création et le développement de son réseau professionnel</li> </ul> <p>La durée de l'accompagnement individuel est de cinq mois minimum jusqu'à la prise de poste. Les candidats orientés peuvent intégrer l'action à n'importe quel moment de l'année.</p>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>L'Ascape 35 réalise un bilan annuel de l'action et informe le Service Offre d'Insertion des entrées et sorties du dispositif.</p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p><b>Actions mobilisables en complémentarité ou aval :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action Accompagnement Parcours d'Accès A l'Emploi (voir fiche action)</li> <li>- Parcours en mouvement si détection d'une souffrance psychique (voir fiche action)</li> <li>- Opérateurs de la création d'entreprise si projet d'entrepreneuriat (voir fiche action)</li> <li>- Clauses sociales (Missions prestations intellectuelles, Maitrise d'œuvre)</li> <li>- Prestations de Pôle emploi</li> </ul>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>L'accompagnement des diplômés du supérieur s'adresse à l'ensemble des allocataires du RSA du territoire d'Ille et Vilaine.</p>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b> Aucun</p>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b> Crédit d'insertion dans les conditions du règlement des aides.</p> <p><b>Action financée par le Département.</b></p>

## STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE)

<i>Thème : Insertion</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Marie LE CŒUR, chargée de mission IAE – Mobilité</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Structures d'insertion par l'activité économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers et chantiers d'insertion</li> <li>Entreprises d'insertion</li> <li>Associations intermédiaires</li> <li>Entreprises de travail temporaire d'insertion</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie LE COEUR, chargée de mission IAE - Mobilité, service offre d'insertion <a href="mailto:marie.le-coeur@ille-et-vilaine.fr">marie.le-coeur@ille-et-vilaine.fr</a> - 02 21 67 98 22</li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>L'IAE s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chômeurs de longue durée,</li> <li>• personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA...),</li> <li>• jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,</li> <li>• travailleurs reconnus handicapés.</li> </ul>	<p><b>Prescripteurs habilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs du service public de l'emploi (<b>Pôle emploi, CAP emploi, mission locale</b>)</li> <li>• Services sociaux du Conseil départemental (<b>CDAS</b>)</li> <li>• Services pénitentiaires d'insertion et de probation (<b>SPIP</b>)</li> <li>• Protection judiciaire de la jeunesse (<b>PJJ</b>)</li> <li>• Centres communaux d'action sociale (<b>CCAS</b>)</li> <li>• Centres intercommunaux d'action sociale (<b>CIAS</b>)</li> <li>• Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (<b>PLIE</b>)</li> <li>• Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (<b>CHRS</b>)</li> <li>• Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (<b>CIDFF</b>)</li> <li>• Services et clubs de prévention</li> <li>• Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (<b>AFPA</b>)</li> <li>• Points et bureaux information jeunesse (<b>PIJ/BIJ</b>)</li> <li>• Caisses d'allocation familiale (<b>CAF</b>)</li> <li>• Centres d'accueil de demandeurs d'asile (<b>CADA</b>)</li> <li>• Aide sociale à l'enfance (<b>ASE</b>)</li> <li>• Centres d'adaptation à la vie active (<b>CAVA</b>)</li> <li>• Centres provisoires d'hébergement (<b>CPH</b>)</li> <li>• Centres d'hébergement d'urgence (<b>CHU</b>)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structures agréées Organisme d'accueil communautaire et d'activité solidaire (OACAS)</li> </ul>
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Eligibilité à l'IAE reconnue par un prescripteur habilité ou un employeur solidaire.</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Inscription préalable sur la plateforme de l'inclusion et délivrance du PASS IAE.</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>annuaire des SIAE du Département,</li> <li>Site de la DDETS 35 : <a href="mailto:ddets-iae@ille-et-vilaine.gouv.fr">ddets-iae@ille-et-vilaine.gouv.fr</a></li> <li>Plateforme de l'inclusion : outil de mise en relation de l'offre avec les candidats et les prescripteurs <a href="https://inclusion.beta.gouv.fr/">https://inclusion.beta.gouv.fr/</a></li> </ul>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p><b>Non, la prescription se fait sur la plateforme de l'inclusion.</b></p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Cette offre d'insertion repose sur l'emploi salarié, la formation par le travail et l'accompagnement socio-professionnel. Elle a ainsi pour objectif d'accompagner individuellement, de redynamiser socialement et former professionnellement des personnes privées d'emploi.</p>	
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) est ouvert aux personnes au chômage et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.</p> <p>Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois (sauf pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation et bénéficiant d'un aménagement de peine). Le contrat est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois.</p> <p>Il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans dans les 2 cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pour permettre d'achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation à l'échéance du contrat,</li> <li>ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé (la prolongation étant accordée par Pôle emploi après examen de la situation du salarié).</li> </ul> <p>La durée minimum de travail du salarié est fixée à 20 heures par semaine.</p> <p>Elle peut varier sur tout ou partie de la période couverte par le contrat, sans dépasser 35 heures.</p> <p>Le salarié en insertion perçoit une rémunération au moins égale au Smic.</p>	

Le CDDI peut être suspendu, à la demande du salarié, pour lui permettre :

- d'effectuer une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ou une action concourant à son insertion professionnelle (sous réserve d'obtenir l'accord de son employeur),
- d'accomplir une période d'essai liée à une offre d'emploi visant une embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois.

En cas d'embauche à l'issue de la PMSMP ou de la période d'essai, le CDDI est rompu immédiatement (pas de préavis).

Le CDDI peut être rompu avant son terme, à la demande du salarié, pour lui permettre de suivre une formation conduisant à une qualification. Dans ces conditions, au regard des droits à l'assurance-chômage, la rupture est considérée comme une démission légitime.

**Modalités de suivi et retours aux référents :**

Les bilans de fin de contrat, avec ou sans renouvellement, sont faits en présence si possible du référent. Ils sont transmis dans tous les cas au référent, avec l'accord du salarié.

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

- Action Accompagnement vers et dans l'emploi (voir fiche action)
- Parcours en mouvement si détection d'une souffrance psychique (voir fiche action)
- Opérateurs de la création d'entreprise si projet d'entrepreneuriat (voir fiche action)
- Clauses sociales (Missions prestations intellectuelles, Maitrise d'œuvre)
- Prestations de Pôle emploi
- Mobilité : Plateformes mobilités – Garage solidaire - En route vers le permis – Ehop solidaire

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Territoire breillien

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** Aucun

**Dispositifs financiers du Département mobilisables :** pour les allocataires RSA : aides individuelles et collectives à l'insertion

## CHANTIER D'INSERTION DEPARTEMENTAL ENS35

<i>Insertion professionnelle</i>	
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>	
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Marie LE COEUR, chargée de mission IAE – Mobilité</i>	
<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Le Département d'Ille-et-Vilaine est porteur de la structure et confie l'accompagnement socioprofessionnel à un prestataire extérieur.</p>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie LE COEUR, chargée de mission IAE - Mobilité, service offre d'insertion - 02 21 67 98 22</li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Public éligible au dispositif d'insertion par l'activité économique</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Référents RSA, Pôle emploi, Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle (MEIF), Missions locales, Cap emploi</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>25 places disponibles</p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Éligibilité au dispositif insertion par l'activité économique</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Le prescripteur s'assure de l'éligibilité de la personne au dispositif d'insertion par l'activité économique. Après le recrutement, le salarié bénéficie d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois.</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Annuaire des structures d'insertion par l'activité économique.</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui, délivrée par le référent prescripteur.</p>

<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Depuis 2013, le Département est conventionné en chantier d'insertion pour l'accueil de 25 salariés, répartis sur les six agences départementales et qui concourent à l'entretien des quelques 110 sites naturels du département.</p> <p>Le caractère unique du chantier d'insertion repose sur trois caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un chantier où le Département est directement employeur</li> <li>- Des salariés en insertion intégrés dans les équipes d'agents titulaires</li> <li>- Un accompagnement socioprofessionnel confié à un prestataire externe, à hauteur de 6H/mois et par salarié, alors que la moyenne des autres chantiers d'insertion est de 4h/mois et par salarié.</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le salarié en insertion est recruté par le service ressources de l'agence départementale de son territoire. Il est rattaché hiérarchiquement au service développement local. L'accompagnement socioprofessionnel est assuré par le prestataire extérieur sur la base de 6h/mois/salarié. Les contrats sont de six mois renouvelables dans la limite des 24 mois de l'agrément. A l'issue de chaque contrat, le salarié bénéficie d'un bilan individualisé. En cas de renouvellement, de nouveaux objectifs sont fixés en cohérence avec le projet professionnel de la personne.</p>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Les référents sont impliqués dans les bilans de fin de contrat. Au moment de la sortie, le référent est avisé de la situation.</p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p>Les salariés bénéficient pendant leur parcours d'une reconnaissance des leurs compétences acquises débouchant sur la remise d'un livret et d'une attestation, qu'ils peuvent faire valoir auprès d'un employeur.</p> <p>Suivi post chantier 1 an après la sortie du salarié</p>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>Les salariés en insertion exercent leur activité d'entretien sur les 110 espaces naturels sensibles du département. Ils sont intégrés aux équipes d'agents titulaires et bénéficient des mêmes prestations.</p>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b> aucun</p>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b> taxe d'aménagement</p>

## ID'ÉES INTERIM - POUR L'EMPLOI DURABLE

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>
<p style="text-align: center;"><i>Territoire de mise en œuvre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoires des CDAS du pays Malouin, de Combourg et de la Baie ;</li> <li>- Territoires des CDAS du pays de la Roche aux Fées, du Service insertion de Vitré communauté ;</li> <li>- Territoires des CDAS Couronne Rennaise Nord-Ouest, Couronne Rennaise Sud, Couronne Rennaise Est, de Saint-Aubin-d'Aubigné, du pays de Guichen et du pays de Brocéliande.</li> </ul>
<i>Référent de l'action au Service offre d'insertion : Marie LE COEUR, chargée de mission IAE – Mobilité</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département d'Ille-et-Vilaine/ Agences ID'ÉES INTÉRIM</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie LE COEUR, Service offre d'insertion - 02 21 67 98 22</li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Personnes allocataires du RSA.</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents RSA (y compris délégués des territoires concernés) ;</li> <li>- Conseillers des Points Accueil Emploi (PAE), conseillers des agences Pôle emploi, conseillers des Missions locales des territoires concernés.</li> </ul>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>Les objectifs annuels sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 parcours pour les territoires des CDAS du pays Malouin, de Combourg et de la Baie ;</li> <li>• 9 parcours pour les territoires des CDAS des Marches de Bretagne, du pays de Fougères, du pays de la Roche aux Fées, du CCAS de Fougères et du Service insertion de Vitré communauté ;</li> <li>• 14 parcours pour les territoires des CDAS Couronne Rennaise Nord-Ouest, Couronne Rennaise Sud, Couronne Rennaise Est, de Saint-Aubin-d'Aubigné, du pays de Guichen et du pays de Brocéliande.</li> </ul>	

<p><b>Pré requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes en recherche d'emploi ou de formation.</li> </ul>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Les bénéficiaires sont orientés vers cette action par les référents RSA des CDAS et des CCAS et des services insertion des délégataires, ainsi que par les conseillers des PAE, des agences Pôle emploi et des Missions locales des territoires concernés.</p> <p>Afin d'optimiser le ratio prescriptions / inscriptions, les premiers rendez-vous d'inscription seront pris par le prescripteur en présence du bénéficiaire.</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b> fiche action</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b> Oui</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Mise en œuvre de parcours d'accompagnement sécurisés vers un emploi durable pour des personnes allocataires du RSA en partenariat avec ID'ÉES INTÉRIM.</p> <p>Le support de cet accompagnement est l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI). Les secteurs d'activité ciblés sont l'industrie, le bâtiment, les espaces verts, la logistique...</p>	
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Une fiche de prescription permet de définir précisément les objectifs du positionnement sur cet accompagnement.</p> <p>- <b>Actions individuelles.</b></p> <p>L'accompagnement personnalisé et individualisé est fait selon la méthodologie suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* un entretien tripartite avec le bénéficiaire, le référent RSA (ou le conseiller prescripteur) et le permanent ID'ÉES INTÉRIM afin d'élaborer un diagnostic, des pistes d'actions à travailler avec la personne, et proposer un planning d'actions pour mettre en mouvement le bénéficiaire. Il s'agit de caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ;</li> <li>* 6 entretiens individuels sur une période de 3 mois au plus proche du bénéficiaire (locaux des PAE, CDAS et CCAS). Afin de soutenir une dynamique de mise en mouvement, les rendez-vous alternent entre territoires et agences ID'ÉES INTÉRIM, au plus près des emplois, selon les capacités de chacun ;</li> <li>* un entretien bilan tripartite afin d'échanger sur le parcours, sur les éléments travaillés et sur les pistes à poursuivre selon les situations. L'outil informatique ETTWIN permet de retranscrire toutes les actions mises en place avec les personnes en suivi. (CV, démarches, évaluations, échanges téléphoniques, construction de l'espace personnel Pôle emploi...). Ce document pourra être fourni au prescripteur.</li> </ul> <p>Chaque permanent prend en charge un accompagnement individuel. L'interlocuteur ne change pas au cours de l'accompagnement, sauf en cas de demande du bénéficiaire et de l'accompagnant. De même, les entretiens ont lieu systématiquement à huis clos.</p> <p>Trois niveaux d'accompagnement sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* orientation des personnes les plus en difficultés vis à vis de leur projet et de leur parcours. La connaissance d'IDÉES INTÉRIM des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) du territoire permet de préparer au mieux les personnes accompagnées et de les orienter le cas échéant vers ces SIAE. L'objectif est double : entrevoir des perspectives de démarrage de parcours pour les publics les plus éloignés et permettre de pallier les difficultés de recrutement des SIAE ;</li> <li>* orientation des personnes en construction de projet : les bénéficiaires pourront être orientés vers une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), tout en mobilisant le réseau d'entreprises d'IDÉES INTÉRIM. Au même titre les bénéficiaires pourront être orientés vers les prestations proposées par les partenaires (CLPS, AREP, GRETA, Pôle emploi, AFPA...) pour préparer à l'entrée en formation non qualifiante sur, par exemple, les savoirs de base, la préparation aux concours... ;</li> </ul>	

\* mise à l'emploi et entrée en formation des publics les plus proches. L'utilisation de l'outil ETTI permet d'une part de rémunérer cette période de test en entreprise, et de mettre en place une action en lien avec les droits et devoirs du salarié. D'autre part il est essentiel d'orienter vers les dispositifs de formation qualifiante que sont l'AFPA, le Greta, et les diverses formations soutenues par la Région Bretagne.

- **Actions de découvertes.**

Afin d'amener les personnes allocataires du RSA à se projeter vers un « autre possible », les opérations suivantes sont mises en place :

\* visites d'entreprises et réunions trimestrielles en entreprise dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment, des espaces verts, de la logistique... dans le but de découvrir des métiers et d'échanger avec des professionnels ;

\* rencontres avec des professionnels de la formation sur les métiers en tension (industrie, restauration collective, agriculture par exemple) ;

\* inclusion des personnes allocataires du RSA aux actions transverses d'ID'ÉES INTÉRIM : Semaine de l'industrie, Journée internationale des droits des femmes, Semaine du handicap, actions de santé sécurité au travail... ;

\* inscription des personnes allocataires du RSA aux ateliers numériques mis en place sur chaque territoire ;

\* pour les personnes suivies et rencontrant des problématiques de santé, organisation de rencontres et/ou visites des structures identifiées (AGEFIPH, CAP EMPLOI, ADAPT, MDPH, EATT, ESAT par exemple).

- Pour les personnes qui ne maintiennent pas l'accompagnement durant les 6 rendez-vous mais qui ont participé à deux rendez-vous de diagnostic et d'orientation, ces parcours sont valorisés comme diagnostics.

**Modalités de suivi et retours aux référents :**

Un livret de parcours est mis en place par ID'ÉES INTÉRIM pour chaque personne allocataire du RSA

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Action mobilisable en aval : Parcours d'Accès A l'Emploi voir fiche action

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Sur les territoires de mise en œuvre dans les agences ID'ÉES INTÉRIM ou autres lieux appropriés (locaux des PAE, CDAS, CCAS...).

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** Aucun

## INSERTION DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS DEPARTEMENTAUX

<i>Thème : Insertion sociale et professionnelle</i>	
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille et Vilaine</i>	
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Mickaël EL ANBRI, gestionnaire Clauses sociales</i>	
<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Département d'Ille et Vilaine</p> <p>Direction Lutte contre les Exclusions</p> <p>Service offre d'insertion</p>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <p>Equipe de la plateforme des clauses sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mickaël EN ANBRI, gestionnaire Clauses sociales – <a href="mailto:mickael.el-anbri@ille-et-vilaine.fr">mickael.el-anbri@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen Le-Taltec, chef du service offre d'insertion – <a href="mailto:gwenael.le-taltec@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-taltec@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Marion Mainfray, assistante Clauses sociales – 02.99.02.38.19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Publics éloignés de l'emploi (allocataires du RSA, demandeurs d'emplois longue durée, personnes reconnues travailleurs handicapés...)</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Référent RSA, Missions Locales, SIAE...</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>En fonction des marchés en cours et du profil du candidat</p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Répondre au public cible des clauses sociales (allocataires du RSA, demandeurs d'emplois longue durée, personnes handicapées...)</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Le public cible des clauses doit bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel.</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Plaquette plateforme des clauses sociales (pj)</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Non</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser 100 000 heures d'insertion dont la moitié doit être réalisée par des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).</li> <li>- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi (public cible des clauses sociales), notamment les allocataires du RSA.</li> </ul>	

**Descriptif :**

- Développer en interne avec les services acheteurs des conditions d'exécutions dans les marchés et des marchés de service d'insertion avec supports d'activité
- Proposer une mise en emploi en entreprise et favoriser la montée en compétences des salariés
- Diversifier les marchés pouvant intégrer des clauses sociales et toucher ainsi des publics diplômés du supérieur en recherche d'emploi (prestations intellectuelles et marchés de maîtrise d'œuvre)
- Promouvoir les offres de services des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) auprès des services acheteurs (newsletter, portes-ouvertes ...)
- Organiser des temps d'information et de sensibilisation sur l'action des SIAE
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'insertion (Référénts RSA, Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle-Medefi, SIAE), avec les partenaires-emploi (Pôle-emploi, Mission locale, Association des cadres et des jeunes diplômés pour l'emploi (ASCAPE 35) - Association Entente générations pour l'entreprise et l'emploi (EGEE)...), les entreprises et les fédérations (Fédération française du Bâtiment, Fédération Régionale des Travaux Publics, Union Nationale des Entreprises Adaptées)

**Modalités de suivi et retours aux référents :**

Chaque marché fait l'objet d'un suivi et d'un bilan par la plateforme des clauses sociales, en lien avec l'entreprise et la SIAE.

Un bilan d'activité annuel et global est constitué.

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Outils mobilisables : Période de professionnalisation, formation, contrat unique d'insertion...

Dispositif du Département mobilisable en amont : Plateforme vers l'Emploi

Dispositif du Département mobilisable en aval : Accompagnement vers et dans l'emploi

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Les clauses sociales sont réalisées sur des marchés couvrant l'intégralité du territoire d'Ille et Vilaine.

**Coût éventuel pour l'utilisateur** : aucun

**Dispositifs financiers du Département mobilisables** : Contrat Unique d'Insertion

## OPERATION D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE D'UN LOGEMENT

<i>Insertion par le Logement</i>	
<i>Territoire de mise en œuvre : Ile-et-Vilaine</i>	
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Marlène GAGEOT (<a href="mailto:marlene.gageot@ille-et-vilaine.fr">marlene.gageot@ille-et-vilaine.fr</a>), chargée de mission Logement</i>	
<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Les Compagnons bâtisseurs de Bretagne</p>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <p>Monsieur Régis HAREL  Chargé de projet Ile-et-Vilaine  Compagnons Bâtisseurs Bretagne  22 rue de la Donelière - 35000 RENNES  02 99 02 60 60 – 06 33 19 89 00  <a href="http://www.compagnonsbattisseurs.eu">www.compagnonsbattisseurs.eu</a></p>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Les locataires du parc public / les locataires du parc privé / les propriétaires occupants</p> <p>Tous éligibles aux critères du FSL</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Les travailleurs sociaux des associations conventionnées, les travailleurs sociaux du Département, les travailleurs sociaux des CCAS, les conseiller.ère.s des PAE</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>100 à 120 accompagnements au projet habitat</p> <p>40 à 55 interventions techniques dans logement</p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Travailler en amont le projet logement du ménage (maintien, mutation, etc.)</p> <p>Identifier la nature des travaux à réaliser</p> <p>Identifier la possible participation du ménage</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Instruction d'une demande via le FSL</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Contacter les Compagnons Bâtisseurs</p> <p><b>Compagnons Bâtisseurs Bretagne</b>  22 rue de la Donelière  35000 RENNES  Tel : 02.99.02.60.60  cbbretagne@compagnonsbattisseurs.eu</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Fiche d'orientation en annexe 3.c du livret 3 du règlement intérieur FSL</p>

<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du logement par la réalisation de travaux dans une perspective de maintien du ménage dans son logement ou dans le cadre d'une mutation afin de réduire le coût de l'état des lieux de sortie ;</li> <li>- La remobilisation du ménage à travers sa participation aux travaux visant plus globalement sa remobilisation sociale</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p><u>Travaux dans le logement :</u></p> <p>durée variable selon les travaux à réaliser (de deux jours à plusieurs semaines)</p> <p>accompagnement collectif et/ou individuel</p> <p>Exemple de travaux dans les logements du parc locatifs : tapisseries, peinture, sols, aménagements, rangements, petits dépannages, travaux plus importants suite à des dégradations.</p> <p>Exemple de travaux pour les logements des propriétaires occupants :</p> <p>Rénovation importante en lien avec les entreprises, sorties d'insalubrité et habitat indigne, rénovation énergétique, travaux d'urgence et de mise en sécurité, remises aux normes d'électricité, d'isolation, d'assainissement autonome.</p> <p><u>Ateliers collectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ateliers d'apprentissages</li> <li>- chantiers d'entraide sur des logements ou des locaux publics ou associatifs</li> <li>- prêts d'outillage</li> <li>- conseils et interventions pédagogiques</li> </ul>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Les Compagnons Bâisseurs sont en lien avec les référents de la situation (par téléphone, rendez-vous communs, etc.)</p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure d'accompagnement social lié au logement (voir règlement intérieur du FSL)</li> <li>- Dispositif de lutte contre la précarité énergétique (contact Conseiller en économie sociale et familiale du CDAS ou Service offre d'insertion, cellule insertion par le logement)</li> </ul>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>Au domicile si les travaux concernent le logement du bénéficiaire ou sur les ateliers de quartiers</p>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b></p> <p>à déterminer selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux envisagés</li> <li>- l'intervention du FSL</li> <li>- la participation du bailleur</li> <li>- les autres aides à mobiliser</li> </ul>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b></p> <p>MOUS, Fonds de solidarité logement, Agence national de l'habitat, Ma Prime Renov'</p>

## CONTRATS AIDÉS

<i>Thème : Insertion</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Grégory MALECKI, chargé de mission insertion professionnelle</i>

<b>Porteur / Prestataire (structure) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Département</li> </ul>	<b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<b>Public cible :</b> Personnes allocataires du RSA sans emploi	<b>Prescripteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle emploi</li> <li>- Missions locales</li> <li>- Cap emploi</li> </ul>
<b>Nombre de places disponibles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 130 contrats dans le secteur non marchand (CAE)</li> <li>- 396 CDDI dans les structures d'insertion par l'activité économique</li> <li>- 40 contrats dans le secteur marchand (CIE)</li> </ul>	
<b>Pré requis :</b> Etre allocataire du RSA  Le prescripteur s'assure de l'adéquation entre le projet professionnel, le profil de la personne et le poste proposé	<b>Modalités de prescription :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cerfa</li> </ul>
<b>Existence de moyens de communication et nature :</b>	<b>Fiche de prescription :</b>  Non
<b>Objectifs :</b>  Il s'agit de faciliter l'embauche des personnes allocataires du RSA ayant des difficultés à trouver un emploi	

**Descriptif :**

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand.

La mise en place du parcours emploi compétences (PEC) a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences doivent favoriser l'efficacité de la démarche.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

La prescription de contrats dans le secteur marchand CUI-CIE est également autorisée dans la mesure où le Département d'Ille-et-Vilaine est signataire avec l'Etat d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM). Le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du smic brut, est de 30%.

**Modalités de suivi et retours aux référents :**

Le bénéficiaire bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement de son conseiller référent.

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Les prestations complémentaires sont définies au regard de la situation du bénéficiaire.

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Lieu de travail du bénéficiaire

**Coût éventuel pour l'utilisateur : gratuité****Dispositifs financiers du Département mobilisables :**

## FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

<i>Insertion par le Logement</i>	
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>	
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Marlène GAGEOT, <a href="mailto:marlene.gageot@ille-et-vilaine.fr">marlene.gageot@ille-et-vilaine.fr</a>, chargée de mission Logement</i>	
<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Le Département d'Ille-et-Vilaine</p>	<p><b>Au sein de chaque CDAS :</b></p> <p>La ou le conseiller.e en économie sociale et familiale</p> <p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <p>Marlène GAGEOT Chargée de mission insertion par le logement Direction lutte contre les exclusions Pôle solidarité humaine Département d'Ille-et-Vilaine 02.99.02.38.57</p>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Les locataires du parc public / les locataires du parc privé / les propriétaires occupants</p> <p>Tous éligibles aux critères du FSL et du PDALHPD</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p><b>Pour les aides à l'accès :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous professionnels du secteur social, administratif, du logement</li> <li>- Les ménages</li> </ul> <p><b>Pour les aides au maintien et les mesures d'ASL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travailleurs sociaux du Département, les associations conventionnées, les CCAS, etc.</li> <li>- Les ménages</li> </ul>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p>	
<p><b>Pré requis :</b></p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Instruction d'une demande via les imprimés dédiés (Formulaires usagers ou imprimé unique)</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p><a href="http://www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl">http://www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl</a></p> <p>(Règlement intérieur et formulaires usagers)</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p>

<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Permettre à des personnes confrontées à une situation de précarité d'accéder à un logement autonome adapté à leur situation familiale et financière, de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'énergies, d'eau, de téléphonie et d'accès à internet.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p><u>Les aides financières aux ménages :</u></p> <p>➤ Le Loge Accès 35 Chaque ménage dont les revenus n'excèdent pas un certain montant peut prétendre sous certaines conditions à une aide du FSL pour faire face aux dépenses afférentes à l'accès à un logement locatif. Cette aide, nommée <i>Loge accès 35</i>, est attribuée sur critères de revenus et de récurrence. Elle ne fait l'objet d'aucun passage en commission. La CAF se voit confier la responsabilité d'octroyer les aides conformément aux critères arrêtés dans le présent règlement. Les ménages peuvent solliciter l'aide de tout professionnel (du secteur du logement, administratif, ou social) pour compléter leur demande à partir du formulaire prévu à cet effet.</p> <p>➤ Le FSL maintien Les aides financières du FSL maintien ont vocation à intervenir ponctuellement et dans la mesure où l'aide accordée est de nature à rétablir l'équilibre global de la situation budgétaire du ménage. Elle se décline en 3 types d'aides: le FSL logement qui permet d'intervenir sur des impayés en lien avec le logement du demandeur (dettes de loyers, d'assurance habitation, frais de remise en état...) ; Le FSL fluides qui peut intervenir sur les impayés d'électricité, eau, gaz, etc... et le FSL téléphonie qui peut intervenir sur les dettes de téléphone fixe et d'abonnement internet.</p> <p><u>Les mesures d'accompagnement social lié au logement :</u></p> <p>L'accompagnement social au logement (ASL) vise à aider les personnes, à partir de leurs capacités, à construire et mettre en œuvre un projet de logement durable. Cette mesure peut être sollicitée par tout professionnel du secteur social en lien et avec l'accord du ménage. Le règlement intérieur FSL fait référence uniquement à l'exercice des mesures confiées à 6 associations conventionnées avec le Département. Il ne s'applique pas sur le territoire de compétence de Rennes Métropole.</p>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>Les aides financières aux ménages : applicable sur l'ensemble du département à partir des formulaires dédiés et annexés au règlement intérieur.</p> <p>Les mesures d'accompagnement social lié au logement : sur le territoire de compétence du Département (soit l'ensemble du département en dehors de Rennes Métropole).</p> <p><a href="http://www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl">http://www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl</a></p>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b></p>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b></p>

## APPEL A PROJET ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

<i>Insertion professionnelle</i>	
<i>Territoire de mise en œuvre : Ile-et-Vilaine</i>	
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Marie LE COEUR, chargée de mission IAE – Mobilité</i>	
<b>Porteur / Prestataire (structure) :</b>  Le Département d'Ile-et-Vilaine	<b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b>  - Marie LE COEUR, chargé de mission IAE - Mobilité, service offre d'insertion 02 21 67 98 22 - Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19
<b>Public cible :</b>  TOUT PUBLIC EN DIFFICULTE AVEC LA MOBILITE	<b>Prescripteurs :</b>  NC
<b>Nombre de places disponibles :</b> NC	
<b>Pré requis :</b> NC	<b>Modalités de prescription :</b> NC
<b>Existence de moyens de communication et nature :</b>	<b>Fiche de prescription :</b>  non
<b>Objectifs :</b>  Favoriser l'expérimentation de nouveaux dispositifs visant à lever les freins à la mobilité des publics en insertion	
<b>Descriptif :</b>  Appel à candidatures lancé chaque année en direction des territoires. Le fonds est de 100 000 euros et concerne les projets en investissement et en fonctionnement	
<b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b>  Les projets sont examinés en commission. Les propositions de la commission sont soumises à l'approbation de la commission permanente.	
<b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b> NC	
<b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b>  Ensemble du territoire départemental.	
<b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b> NC	
<b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b>  Fonds d'aide aux jeunes	

## PARTENARIAT AVEC EVASION NATURE 35 - BASE DE PLEIN AIR DE MEZIERES SUR COUESNON

<i>Thème : Insertion sociale</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Soazig BOURGES, chargée de mission insertion sociale</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'association Evasion Nature 35 qui porte la base de plein air de Mézières sur Couesnon</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soazig BOURGES, chargée de mission insertion sociale, service offre d'insertion : soazig.bourges@ille-et-vilaine.fr</li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Tous les publics accompagnés dans le cadre de nos politiques d'insertion sociale et professionnelle et de l'aide sociale à l'enfance au sein de nos services et des partenaires qui accompagnent ces publics.</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Les services du Département, CDAS et les associations des territoires d'Ille et Vilaine en charge des publics en insertion sociale et professionnelle.</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En fonction des projets, groupe de 5-10-15-20-30 -40 personnes</li> </ul>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Les publics accueillis par la base de plein air doivent être accompagnés d'un encadrement pédagogique organisé par les associations ou des services sociaux organisatrices des actions.</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fiche projet de l'association ou du service social porteur-se de l'action doit être rédigée et envoyée à la base de plein air ainsi qu'à l'agence Départementale de son territoire ainsi qu'au service offre d'insertion.</li> <li>- Une fois validée en ITV (instance de validation des actions collectives), la base de plein air planifie les dates et envoie une convention de partenariat.</li> </ul>

<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Une fiche projet, une plaquette et une convention de partenariat types ont été élaborés par le service offre d'insertion et la base de plein air.</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Une fiche projet type à remplir et envoyer à la base de plein air, à l'agence départementale et au service offre d'insertion.</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Permettre de développer des actions d'insertion sur le site de la base de plein air dans le but d'objectifs multiples :</p> <p>Cohésion de groupe, travail sur la mobilité, développer des pratiques sportives, développer des actions en lien avec l'environnement, la santé et le sport, permettre des séjours parents-enfants...</p>	
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>La base de plein air propose des activités variées avec un encadrement qualifié, diplômé d'animateurs-rices sportifs-ves.</p> <p>Des agréments et des moyens pédagogiques pour faire des activités de pleine nature : escalade, VTT, course d'orientation, Kayak, tir à l'arc, découverte de l'environnement, marche nordique.</p> <p>Des sports collectifs, duels, randonnée.</p> <p>Des séances encadrées, groupes de 8-12 personnes avec un-e éducateur-riche sportif-ve</p> <p>Rallyes, raids multisports, raids nature.</p> <p>Evènements (fêtes du sport, manifestations locales).</p>	
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Un bilan des actions réalisées est fait par la base de plein air avec un bilan intermédiaire chaque année.</p> <p>Pour chaque projet, une liste des participants est jointe (indication sur les publics et minimas sociaux).</p>	
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p>Les projets organisés à la base de plein air peuvent accompagner en amont et en aval des projets d'insertion social et professionnel (exemple : lancement des groupes dans le cadre de la garantie jeune proposé par la mission locale).</p>	
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>Principalement sur le site de la base de plein air à Mézières sur Couesnon et également délocalisé dans les structures.</p>	
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b></p> <p>Prise en charge par le Département sur la base du devis, convention de partenariat rédigé par la base de plein air.</p>	
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b></p> <p>Un budget annuel de 60 000 euros est alloué à ces projets d'insertions sociales et professionnelles.</p>	

## DISPOSITIF « MON TOIT POUR L'EMPLOI »

<i>Thème : Insertion sociale</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Marlène GAGEOT (<a href="mailto:marlene.gageot@ille-et-vilaine.fr">marlene.gageot@ille-et-vilaine.fr</a>), chargée de mission logement</i>

<b>Porteur / Prestataire (structure) :</b>	<b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b>
<b>Public cible :</b>  Jeunes en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) sans aucune expérience locative antérieure et en besoin de soutien dans l'accès à un premier logement	<b>Prescripteurs :</b>  Référents mission locale  Le rôle du prescripteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifie et accompagne les jeunes bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) ;</li> <li>- accompagne les jeunes dans l'accès à un logement meublé ;</li> <li>- coordonne en lien avec l'AIS 35 l'attribution des logements ;</li> <li>- prévient l'AIS 35 des ruptures de Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) ;</li> </ul>
<b>Nombre de places disponibles :</b>  6 places	
<b>Pré requis :</b>  - Jeunes en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)  - Besoin en termes de logement/hébergement <u>et</u> besoin évalué de soutien dans l'accès à un premier logement (pas d'expérience antérieure, pas de soutien familial, etc.)	<b>Modalités de prescription :</b>  Passage en commission FSL.
<b>Existence de moyens de communication et nature :</b>	<b>Fiche de prescription :</b>
<b>Objectifs :</b>  - Construire les bases d'une insertion sociale par le logement permettant de sécuriser le jeune dans son parcours en Garantie jeunes et contribuant à la réussite de son projet professionnel ;	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès à un hébergement accompagné</li> <li>- Permettre aux bénéficiaires d'acquérir les connaissances, savoir-faire, savoirs-être liés à l'occupation d'un logement ;</li> <li>- Permet aux bénéficiaires de faire de cette primo expérience locative une expérience positive.</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le jeune bénéficie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un logement meublé (mis à disposition par Neotoa) : le bénéficiaire a un statut d'hébergé dans le logement.</li> <li>- Et d'un accompagnement social lié au logement réalisé par les travailleurs sociaux de l'AIS 35</li> </ul>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Liens fréquents entre les professionnels de l'AIS et les professionnels de la Mission locale</p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>Territoire de Redon</p>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b></p>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b></p>

## DISPOSITIF « ÉQUILIBRE EMPLOI »

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département d'Ille-et-Vilaine</li> </ul>	<p><b>Référente de l'action (au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agathe MAGON DE LA GICLAIS, gestionnaire, service offre d'insertion <a href="mailto:equilibre-emploi@ille-et-vilaine.fr">equilibre-emploi@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen LE TALLEC, chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-taltec@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-taltec@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Les allocataires du RSA soumis aux obligations de suivi dits « soumis aux droits et devoirs » résidant en Ille-et-Vilaine.</p> <p>Il s'agit des personnes ayant conclu un Contrat d'engagement réciproque (CER) avec le Département, en capacité d'emploi ou proches de l'emploi, immédiatement disponibles, mais rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi, ou des personnes accompagnées par Pôle emploi ayant signé un Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).</p> <p>Les publics suivis par les Missions locales peuvent également bénéficier de cette prestation.</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Les prescripteurs de cette action sont les référents RSA du Département et des villes et collectivités délégataires et protocolaires (Rennes, Saint-Malo, Fougères, Redon et Vitré communauté), et les conseillers des Missions locales pour les allocataires du RSA de moins de 26 ans.</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b> illimité</p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Avoir signé un contrat de travail à durée déterminée, de six mois maximum pour un temps plein et d'un an maximum pour un temps partiel, dans l'un des secteurs d'activité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture</li> <li>- Agroalimentaire</li> <li>- Médico-social</li> <li>- Tourisme (hôtellerie-restauration, etc)</li> <li>- BTP</li> <li>- Nettoyage / propreté</li> </ul> <p>Ne pas avoir travaillé les 3 mois précédant la signature du contrat de travail.</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Prescription des publics concernés via la fiche de prescription <i>ad hoc</i> vers une association intermédiaire du département.</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Professionnels de l'insertion : mailing et dépliant</p> <p>Public cible : flyer</p> <p>Tout public : site du Département</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui</p>

<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes allocataires du RSA</li> <li>- Faciliter les mises en relation entre entreprises sur secteurs d'activité en tension de main d'œuvre et personnes allocataires du RSA</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Équilibre Emploi offre la possibilité aux allocataires du RSA qui reprennent une activité en CDD sur un secteur d'activité en tension, de maintenir leur allocation RSA sur les 400 premières heures travaillées. Équilibre Emploi est également compatible avec la prime d'activité.</p> <p>Ce dispositif, déployé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sous forme d'expérimentation, permet de pallier l'effet de seuil pouvant être engendré par une reprise d'activité de courte durée sur la perception de l'allocation RSA. Via cette sécurisation financière, Équilibre Emploi incite donc les personnes à découvrir des métiers en tension, porteurs d'emplois, et favorise la levée des freins périphériques.</p> <p>Il existe deux voies d'entrées selon que le public cible soit accompagné par un conseiller Pôle Emploi ou par un référent RSA/conseiller Mission locale, à savoir respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée directe : remise de la fiche de renseignements <i>ad hoc</i> par le conseiller Pôle Emploi ;</li> <li>- Prescription via la fiche de prescription <i>ad hoc</i> vers une association intermédiaire du département afin de bénéficier d'un accompagnement en vue et/ou en parallèle d'une mise à disposition.</li> </ul> <p>Afin de pouvoir bénéficier d'Équilibre Emploi, l'allocataire devra retourner au service offre d'insertion les justificatifs suivants* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fiche de renseignements complétée</li> <li>- contrat de travail</li> <li>- bulletins de salaire</li> </ul>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>L'association intermédiaire retourne pour information au référent RSA ou conseiller Mission locale, ainsi qu'au service offre d'insertion, la fiche de prescription indiquant la synthèse de l'entretien de positionnement réalisé et l'intégration ou non dans le dispositif.</p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p>En fonction de leur situation, les personnes éligibles à Équilibre Emploi pourront également prétendre à la prime d'activité.</p>

\*Les justificatifs sont à envoyer au service offre d'insertion : [equilibre-emploi@ille-et-vilaine.fr](mailto:equilibre-emploi@ille-et-vilaine.fr)